



Conseil communautaire du 19 septembre 2018

COMPTE RENDU

Etaient présents : Nadine Bathelot/ Lionel Dhos/ Michèle Lepaul/ Jean Claude Tramesel/ Michel Broutchoux/ Christian Roux/ Sylvain Petitgenêt/ Alain Grosjean/ Anthony Marie/ Denise Laurent/ Henri de Malliard/ Georges Bardot/ Marc Doillon/ Brigitte Duhaut/ Véronique Humblot/ Jean Paul Marie/ Bernadette Thouvenot/ Daniel Viney/ Marie Odile Hagemann/ Christian Riondel/ Dominique Ladier/ Christiane Oudot/ Florent Nurdin/ Benoît Miège/ Patricia Aubry/ Michel Daval/ Bernard Roger/ Jean Louis Grandhaie/ Paul Laurent/ Jean Daniel Gérôme/ Michel Richard/ Bernard Gauthier/ Marie Jeanne Mouglin/ Michel Désiré/ Bernard Galmiche/ Pascal Bigé/ Liliane Larrière/ Thierry Bordot/ Edith Doucet/ Sabine Larue/ Gaston Vilminot/ Gérôme Broutchoux

Etaient absents excusés : Claude Fournier/ Bruno Mouton

Titulaires ayant donné une procuration : Alain Grillot à Benoît Miège/ Christiane Grosjean à Michel Daval/ Véronique Leyval Nurdin à Christiane Oudot/ Sylvain Grojean à Florent Nurdin/ Rosaire Coppola à Gérôme Broutchoux

Suppléants présents ne remplaçant pas de titulaires absents : Marie Françoise Mancassola/ Martine Aubry-Voirin/ Yvon Poirot/ Marcel Beluche/ Philippe Grisot/ Claude Ragué -

Secrétaire de séance : Véronique Humblot

Monsieur le Président propose à l'assemblée une note complémentaire : acceptée à l'unanimité

Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité le compte-rendu de séance du 11 juillet 2018.

► **Enveloppe événements exceptionnels Associations** : Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité l'ouverture d'une enveloppe annuelle de 500€ afin de pouvoir répondre favorablement aux demandes d'associations en vue d'événements exceptionnels. Le montant maximal d'octroi est plafonné à 100 €. Les membres du Bureau, par délégation du Conseil Communautaire, décideront de l'octroi ou non d'une subvention et détermineront le montant à attribuer en fonction de la demande. Les membres du Conseil Communautaire seront informés régulièrement sur la distribution de cette enveloppe.

Débat concernant les clubs sportifs :



Monsieur Gérôme demande si la commission chargée d'étudier les demandes de subvention compte se réunir.

Monsieur le Président précise que la CCHC n'a pas la compétence sport.

Monsieur Bordot est questionné régulièrement sur l'intervention de la CCHC en matière de subvention pour les clubs sportifs.

Madame Hagemann rappelle que la prise de compétence sport implique une modification des statuts. Il faut bien réfléchir avant la prise de celle-ci.

Monsieur Doillon indique que les communes se plaignent que les CC prennent leurs compétences, qu'il n'y a pas lieu de subventionner les clubs. C'est un discours de responsabilité.

Une aide aux déplacements ? Une participation au nombre de licenciés ?

Une étude de faisabilité devrait être effectuée par le Directeur et le Président avant de réunir une commission à ce sujet.

Les communes n'ont pas toujours les moyens d'aider les clubs.

Monsieur le Président entérine en indiquant que la prise de compétence Sport inclut : les bâtiments (entretien – mise aux normes) – les infrastructures – le personnel – le matériel (acquisition- renouvellement) toutes les charges courantes – les assurances..... Il indique que cette prise de compétence entraînera également un transfert de charges ou de fiscalité. Une étude sera effectuée courant 2019 afin de connaître tous les tenants et aboutissants liés à une prise de compétence « Sport ».

► **Ouvertures de crédits budgétaires : adoptées à l'unanimité**

DM 2 BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	1 008.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 008.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111 : Rémunération principale	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	44 951.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section	44 951.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-020 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	50 951.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	50 951.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	1 008.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 008.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	51 959.00 €	51 959.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	44 951.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	44 951.00 €	0.00 €
R-28183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 951.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 951.00 €
D-20422 : Privé - Bâtiments et installations	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	6 000.00 €	44 951.00 €	50 951.00 €
Total Général		6 000.00 €		6 000.00 €



Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	21 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	21 700.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 700.00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 700.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	21 700.00 €	0.00 €	21 700.00 €
Total Général		21 700.00 €		21 700.00 €

► **Admissions en Non Valeurs :**

Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité les admissions en non valeurs suivantes :

- Budget principal : 10 585.06 € - facturation ordures ménagères
- Budget Spanc : 132.00 € - facturation ANC

Il est précisé que les crédits ont été budgétisés au Budget primitif 2018

► **Effacement de dettes suite à liquidation judiciaire :**

Les membres du Conseil Communautaire actent à l'unanimité les décisions du Tribunal de Commerce qui engendrent les effacements de dettes suivants :

- Budget général : 1 856.96 €

Il est précisé que les crédits nécessaires ont été budgétisés au BP 2018

- Budget Base touristique de Passavant la Rochère : 21 696.05 €

Il est précisé la provision budgétaire en 2016 qui couvre cette opération

► **Durée amortissement Budget Chalet du Lac :** Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité la durée d'amortissement pour la catégorie des biens suivants : article 2181 – Installations générales/ agencements et aménagements divers. La durée est fixée à 15 ans.

► **Délégués au Sictom du Val de Saône :** les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité la nomination de Mme Sarrasin (titulaire) et de Monsieur Collas (suppléant) en tant que délégués au Sictom du Val de Saône pour la commune de Dampierre les Conflans.

► **Commune Nouvelle Fougerolles-Saint-Valbert :** Les membres du Conseil Communautaire émettent à l'unanimité un avis favorable quant au rattachement souhaité des Communes de Fougerolles et de St Valbert vers la Communauté de Communes de la Haute Comté ainsi qu'au rattachement au canton de St Loup sur Semouse.

Il est précisé que les communes travaillent depuis longtemps ensemble et que ce « mariage » a été consenti après consultation de la population.

La commune de St Valbert comprend 270 habitants – l'Hermitage de St Valbert – une forêt et des sportifs !

La CCHC aura donc à charge à compter du 01 janvier 2019 l'intégralité du Parc Animalier.



► **Délégation au Président** : Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de donner délégation au Président pour les signatures de renouvellement de conventions ou contrats (le contrat initial ayant déjà été validé par délibération antérieure)- A charge au Président d'informer les membres du Conseil des conventions renouvelées.

► **Taxe de séjour 2019** : La loi de finances rectificative pour 2017 a modifié le régime en matière de taxe de séjour. Les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité votent la modification des tarifs de la taxe de séjour à compter du 01 janvier 2019 comme suit :

Pour mémoire : les tarifs initiaux ont été instaurés par délibération 2016-175 en date du 12/12/2016

La modification adoptée lors de cette séance est la suivante :

Pour tous les hébergements sans étoile- non classés ou en attente de classement, hors camping : la taxe est calculée selon un pourcentage soit 4% avec un plafonnement à 2.30€ . Celui-ci est appliqué pour le calcul de la taxe de séjour par rapport au coût HT de la nuitée par personne.

Monsieur Désiré précise que c'est l'hébergé qui paye la taxe – l'hébergeur reverse la taxe à la CCHC. La CCHC reverse cette taxe à l'OT.

C'est un ajustement plutôt à la baisse.

Il est précisé que les tarifs sont identiques sur le territoire des trois Communautés de Communes sises sur le territoire de l'Office de Tourisme.

Pour mémoire : lors du vote initial de la taxe de séjour le 12/12/2016, aucune taxe n'a été instaurée pour les camping-cars. Elle n'a pas donc lieu d'apparaître sur cette délibération modificative.

► **Carte d'achat public** : Les membres du Conseil Communautaire – à la majorité (deux abstentions : Georges Bardot et Marie-Jeanne Mougin) actent la mise en place de la carte achat public au sein de la CCHC.

Monsieur Miège précise que cette carte est utilisée par sa commune depuis 1 an et qu'un double contrôle est effectué pour les dépenses : la Mairie et le Trésorier.

Monsieur Tramesel ajoute que des économies sont effectuées sur tous les achats courants.

► **Ouverture de postes** : Les membres du Conseil Communautaire, décident à l'unanimité l'ouverture de trois postes de catégorie B (35/35°) à compter du 24/09/2018.

Il est précisé que trois postes de catégorie A seront fermés après avis du Comité Technique Paritaire et que ces trois postes sont remplacés par des postes de catégorie B. Cette décision fait suite aux départs d'agents par voie de mutation et afin de mieux hiérarchiser les services.

Catégorie B ou Catégorie A : le débat

Monsieur Bordot est interrogatif sur les profils des personnes qui seront recrutées en catégorie B. Un cadre doit avoir un certain niveau. Il précise qu'il ne faut pas faire d'économie sur ces postes. Ce choix de catégorie B n'est pas à la hauteur des enjeux de la CCHC. Un cadre A aura un meilleur niveau pour discuter avec des Patrons.



Monsieur le Président précise que dans le cadre du développement économique : il faut à la collectivité un homme de terrain. Ce qui compte : ce sont les compétences et non le concours ou le grade. Il faut savoir saisir les opportunités : telle que l'installation d'un gros groupe sur la ZA de Demangevelle – vendre les parcelles des ZAC : actuellement les ZAC représentent 750 000 € de coût à la CC.

Monsieur Petitgenêt intervient en précisant que les négociations dans ce domaine économique sont du ressort du Vice-président ou du Président. Ce n'est pas aux agents de négocier.

Monsieur Doillon ainsi que d'autres membres estiment que ce n'est pas un statut qui fait la compétence : des Masters n'arrivent pas à avoir le concours catégorie A. Les règles sont établies : on veut faire différemment.

Monsieur Doillon pose la question suivante : Est-ce que la CCHC est moins bien administrée qu'en 2014 ? – les choses ont été réfléchies et calibrées

Quel que soit le grade : l'essentiel est d'avoir des personnes compétentes.

► **Mise en compatibilité du PLUI du Val de Semouse** : Les membres du Conseil Communautaire amendent la délibération 2018-166 prescrivant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI du Val de Semouse selon les nouvelles dispositions réglementaires.

Informations diverses :

■ Monsieur Désiré donne quelques informations relatives au site des Vergers de Fontenois :

- Conclusion des expertises : 80 % des dommages sont imputables à l'Entreprise ROBUST qui a fourni les roulottes / 20% des dommages sont imputables au Gérant et au propriétaire (entretien).

- L'entreprise propose de couvrir les 10 roulottes appartenant à la CCHC mais refuse la réfection sur les 5 roulottes qui appartenaient au Département.

- Le repreneur de ROBUST lors d'une rencontre a émis le souhait de sortir de ce problème : mise d'un sur-toit sur les 15 roulottes et réfection de plancher dans trois roulottes.

- Problème : le locataire ne permet à quiconque de pénétrer sur le site

- Il a été précisé au locataire que si les travaux conservatoires essentiels ne sont pas effectués : aucune indemnité de résiliation du bail ne pourra lui être versé.

Dossier à suivre

■ Madame Laurent informe l'assemblée de la démarche en vue d'un contrat groupe mutuelle ouvert à tous (habitants ou non du territoire): mutuelle santé intéressante – comparaison des contrats existants – Des réunions publiques se sont déroulées à Vauvillers et Fougerolles ; A venir : Conflans sur Lanterne, Passavant-la-Rochère et Saint-Loup-sur-Semouse.

■ Monsieur de Malliard informe l'assemblée sur les réunions à venir : débat PADD Une délibération des conseils municipaux devra être prise : cette délibération précisant que le conseil a bien débattu sur ce dossier (documents transmis aux communes).

Un copil se déroulera le 03 octobre : bilan des réunions et lancement des réunions de zonage. Il est rappelé que ces réunions sont très importantes.

■ Monsieur le Président précise que le Programme OPAH est terminé. Un compte rendu de cette opération sera transmis aux membres de l'assemblée.



- Monsieur le Président rappelle que le transfert de compétences eau – assainissement approche. Il propose aux communes de délibérer contre ce transfert en 2020.
Un modèle de délibération sera transmis aux communes
En prévision : étude de préfiguration et de diagnostics
La compétence assainissement pourrait être prise en 2024.
La compétence eau pourrait être prise en 2026.
- Réunion de démarrage pour les travaux de la Voie Verte pour une fin de travaux souhaitée au 01 juin 2019
- Monsieur le Président félicite Nathalie – chargée des affaires culturelles - pour son excellent travail pour les journées du patrimoine
- Les prochains conseils communautaires sont fixés au 24 octobre et 12 décembre

